

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRECommunauté Territoriale
Sud Luberon

Séance du 19 mai 2022

Date de convocation : 9 mai 2022
Date d'affichage : 9 mai 2022

NOMBRE DE MEMBRES :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 28
Nombre de voix exprimé : 35

L'an deux mille vingt-deux et le dix-neuf mai,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Président,

Présents : Robert TCHOBDRÉNOVITCH, François BONNET, Jean-Luc BOREL, Jean-Marc BRABANT, Romain BRETTE, Alain DE VILLEBONNE, Mariane DOMEIZEL, Rose-Marie DUMONTIER, Marc DUVAL, Mylène GARCIN, Alain GOUIRAND, Valérie GRANGE, Alain GUEYDON, Marc JAUBERT, Geneviève JEAN, Franck LAROCHE, Nathalie LE BOUC, Jean-François LOVISOL, Séverine MAUGAN-CURNIER, Eve MAUREL, Josiane PANATTONI, Béatrice PAUMIER-LALLEMAND, Joëlle RICHAUD, Gregory RISBOURG, Jean-Louis ROBERT, Nicolas SALERNO, Catherine SERRA et Bernadette VITALE,

Procurations de : Géraud DE SABRAN PONTEVES à Mylène GARCIN, Josiane GIRAUDON à Catherine SERRA, Samantha KHALIZOFF à Alain GUEYDON, Brigitte MARGAILLAN à François BONNET, Karine MOURET à Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Jacques NATTA à Josiane PANATTONI, Richard ROUZET à Jean-Louis ROBERT.

Absents et excusés : Pierre AUZOIS, Emilie BASTIE, Anne-Marie DAUPHIN, Philippe EGG, Michel PARTAGE, Michel SIMOS,

Monsieur Jean-Louis ROBERT est nommé secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION N°2022-051
Subvention à la Mission Locale du Luberon, du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse
pour le projet d'auto-école solidaire

Rapporteur : Mylène GARCIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu les statuts de COTELUB ;

Considérant ce qui suit :

La Mission Locale du Luberon, du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse a entrepris la création d'une auto-école sociale, solidaire et itinérante à destination des publics jeunes, fragilisés par des difficultés de mobilité et éloignés des centres urbains pour suivre efficacement la formation au permis de conduire.

L'objectif est de permettre à ce public d'obtenir le permis de conduire, surtout en milieu rural où les infrastructures de transport en commun sont limitées voire inexistantes, pour un prix modique. Dans la phase expérimentale, la Mission locale va cibler les jeunes de 18 à 25 ans, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles et/ou financières, de son territoire, dont une partie couvre celui de COTELUB.

Ce projet revêt un intérêt local pour COTELUB et s'inscrit dans sa politique sociale.

Il est ainsi proposé d'attribuer une subvention de 5 000 € à la Mission Locale pour la création de cette auto-école.

Madame le Rapporteur propose au conseil communautaire :

- D'attribuer une subvention de 5 000 € à la Mission Locale du Luberon, du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse ;
- D'autoriser Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et, après en avoir délibéré, décide :

- **D'attribuer** une subvention de 5 000 € à la Mission Locale du Luberon, du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Par :

34 voix POUR

1 ABSTENTION (Joëlle Richaud)

Majorité des suffrages exprimés

Robert Tchobdrenovitch,
Président

